

Intervention en fonds propres - FPCI - Entreprendre et Croissance

GENERIS CAPITAL PARTNERS

Présentation du dispositif

Le fonds FPCI - Entreprendre et Croissance est le premier fonds constitué en partenariat avec une association de chefs d'entreprises en France, à savoir Réseau Entreprendre®, il est donc principalement dédié au financement et à l'accompagnement des entreprises lauréates de Réseau Entreprendre®.

Ce fonds s'appuie à la fois sur le savoir-faire d'une société de gestion et sur une communauté de chefs d'entreprises actifs et aguerris dont la vocation est de faire réussir des hommes et des femmes qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale et la reprise d'entreprises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les PME et ETI qui souhaitent accélérer leur croissance avec un focus particulier sur les entreprises accompagnées par Réseau Entreprendre®.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce fonds a pour objectif d'accompagner des entrepreneurs à fort potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise en leur apportant des fonds propres et quasi fonds propres.

L'intervention de Entreprendre et Croissance peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'intervention peut aller jusqu'à 5 000 000 € pour les entreprises matures et jusqu'à 2 500 000 € pour les jeunes entreprises en accélération.

Entreprendre et Croissance intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

Organisme

GENERIS CAPITAL PARTNERS

- 18 rue de la Pépinière
75008 PARIS
Téléphone : 01 49 26 03 10
Télécopie : 01 49 26 03 31
E-mail : contact@generiscapital.com
Web : www.generiscapital.com